

SOMMAIRE
LES ASSEMBLÉES CITOYENNES
NOUVELLE UTOPIE DÉMOCRATIQUE ?

Avant propos	9
Marthe Fatin-Rouge Stefanini, Directrice de recherche au CNRS et directrice de l'UMR 7318 DICE, Aix Marseille Univ, Université de Toulon, CNRS, DICE, ILF, Aix-en-Provence, France.	
Xavier Magnon, Professeur de droit public, Aix Marseille Univ, Université de Toulon, CNRS, DICE, ILF, Aix-en-Provence, France.	
Utopie ou chantier en cours ?	13
Bastien François, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.	
Partie I. Les « assemblées citoyennes » : sens, origine et catégorisation ?	
Que sont les « assemblées citoyennes » ? Saisir, juridiciser et concrétiser les concepts de démocratie, démocratie délibérative et démocratie participative	21
Xavier Magnon, Professeur de droit public, Aix Marseille Univ, Université de Toulon, Univ Pau & Pays Adour, CNRS, DICE, ILF, Aix-en-Provence, France.	
Les assemblées citoyennes. Naissance d'un corps intermédiaire de nature politique	41
Jean-François Kerléo, Professeur de droit public, Aix Marseille Univ, Université de Toulon, CNRS, DICE, ILF, Aix-en-Provence, France.	
Les rôles de l'individu dans la production de la loi. Essai de modélisation des démocraties participative et délibérative en droit constitutionnel	61
Mathias Revon, Docteur en droit, ATER à Sciences Po Aix, Aix Marseille Univ, Université de Toulon, CNRS, DICE, ILF, Aix-en-Provence, France.	
Partie 2. La concrétisation technique des assemblées citoyennes	
Assemblées citoyennes et assemblées parlementaires. Complémentarité ou concurrence dans une démocratie représentative ?	81
Priscilla Jensel-Monge, Maître de conférences, Aix-Marseille Université, Université de Toulon, CNRS, DICE, ILF-GERJC, Aix-en-Provence, France.	
Ariane Vidal-Naquet, Professeur, Aix-Marseille Université, Université de Toulon, CNRS, DICE, ILF-GERJC, Aix-en-Provence, France.	
Des assemblées citoyennes « représentatives ». Les défis de la mise en place et de la composition	103
Chloë Geynet-Dussauze, Docteur en droit public, Aix Marseille Univ, Université de Toulon, CNRS, DICE, ILF, Aix-en-Provence, France.	

Les attributions des assemblées citoyennes 125

Jean-Éric Gicquel, Agrégé des Facultés de droit, Professeur de droit public à l'Université de Rennes 1.

Quelles règles de fonctionnement pour les assemblées citoyennes ?**Regards croisés franco-irlandais** 133

Aurélie Duffy-Meunier, Professeur de droit public, Aix Marseille Univ, Université de Toulon, CNRS, DICE, ILF, Aix-en-Provence, France, Membre associée au Centre de Droit Public Comparé (CDPC), Membre associée à l'Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation et de l'État (IRENEE).

Marie-Luce Paris, Professeur de droit à la UCD Sutherland School of Law, Directrice du UCD Center for Human Rights.

Assemblées citoyennes et mécanismes de démocratie directe : outils complémentaires ou concurrents ?* 165

Marthe Fatin-Rouge Stefanini, Directrice de recherche au CNRS et directrice de l'UMR 7318 DICE, Aix Marseille Univ, Université de Toulon, CNRS, DICE, ILF, Aix-en-Provence, France.

Partie 3. Les pratiques des assemblées citoyennes**Sociologie des assemblées citoyennes étatiques. Enquêtes qualitatives sur l'Assemblée citoyenne irlandaise et la Convention citoyenne française** 193

Dimitri Courant, Doctorant en science politique, Université de Lausanne & Université Paris 8.

S'assembler : pour quoi faire ? Les assemblées « citoyennes » 15M et Nuit debout 229

Arthur Guichoux, Docteur en sociologie de l'Université de Paris Diderot, ATER en science politique à l'université de Rennes 1.

Les assemblées citoyennes et le "policy-making". Quelle place pour la délibération publique dans les rapports de force ? 253

Guillaume Gourgues, Université Lyon 2, TRIANGLE.

Alice Mazeaud, La Rochelle Université, LIENSS.

La Convention citoyenne pour le climat. les enjeux juridiques d'une chambre citoyenne au service de l'environnement 271

Clémentine-Eleni Nikolaidis-Lefrançois, Doctorante contractuelle, Aix Marseille Univ, Université de Toulon, CNRS, DICE, ILF, Aix-en-Provence, France.

Anti-conclusions (ou réflexions personnelles) 289

Dominique Rousseau, Professeur émérite de droit public, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne.